



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AOUT 1980

-----

L'an mil neuf cent quatre vingt, le vingt neuf août à vingt-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTRÉJEAU, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean POUSSON, Maire.

Étaient présents : MM. PUEYO - MACIAS - BAROUSSE Adjointe - CHAMFREAU - BOYER - BONNEFOI - BORDES - TORNAMORELL - COVA - ORLIAC - JORDA - BEYRET - MAS - POUJOL - COUSPEYRE - GUCHENS - MORENO

Absents : MM. GALAN - REN.

Monsieur BOYER est nommé secrétaire et donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

M. POUSSON : Avant l'ouverture de la séance je salue la mémoire de Monsieur NOGUES, Conseiller Municipal, homme estimable et aimable, qui, à cause de sa maladie n'a pu aider autant qu'il l'aurait souhaité le Conseil Municipal. Monsieur NOGUES, atteint d'un cancer du poumon, malgré ses souffrances avait gardé toute sa lucidité et tout son caractère. Il avait, par goût, souhaité s'occuper du D.A.S. et des affaires sociales. Je salue sa mémoire et vous demande d'observer une minute de silence.

M. POUSSON informe l'assemblée du décès de Madame Bouché, épouse de Monsieur François Bouché, ancien Maire de Montréjeau.

M. BONNEFOI remercie M. le Maire pour la gerbe offerte à Madame Bouché.

M. POUSSON : c'était normal, elle a collaboré à la tâche de son mari, Maire pendant de longues années.

M. POUSSON remercie Mademoiselle PICHON qui va quitter la Commune, après 10 ans de fonctions, rappelle son stage de préparation à l'ENA, la remercie de sa collaboration, annonce un vin d'honneur pour Dimanche, occasion également de saluer M. Pierre LONCAN qui a pris sa retraite.

### COMPTE ADMINISTRATIF 1979

Monsieur PUEYO en donne lecture.

M. BONNEFOI : Dans presque tous les postes on a encaissé plus que prévu, or le total fait apparaître un manque : où est l'explication ?

M. BORDES : c'est la rentrée d'eau

M. BONNEFOI : d'accord

M. JORDA : j'avais demandé que l'on précise la situation financière de France Industries.

M. POUSSON : Le receveur municipal est en vacances. Dès qu'il sera là, je vous fournirai le décompte. M. GARCIA m'avait dit qu'il avait épongé ses dettes, le receveur municipal retenant l'argent dû sur les ventes de cercueils au SIVOM.

M. BONNEFOI : Je suis convaincu que le Percepteur n'a pas pu récupérer les sommes dues avant le dépôt de bilan.

.../...



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMpte ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés .....		354 069,76		145 764,78		499 834,54
Opérations de l'exercice	3 586 840,94	3 537 241,03	3 127 155,56	3 351 279,18	6 713 996,50	6 888 520,21
TOTAUX .....	3 586 840,94	3 891 310,79	3 127 155,56	3 497 043,96	6 713 996,50	7 388 354,75
RESULTATS DEFINITIFS ...		304 469,85		369 888,40		674 358,25
COMPTES ANNEXES						
NÉANT						

Le Conseil constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS

M. POUSSON : Les commissions avaient proposé une répartition des subventions aux Sociétés. Si vous êtes d'accord nous ne modifierons pas ces chiffres. Nous inscrivons au B.S. les nouvelles subventions.

M. MAS demande que l'on fasse parvenir aux Conseillers la liste de ces subventions.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de ses Commissions,

Décide d'allouer à l'unanimité pour l'exercice 1960 les subventions suivantes

- Comité d'Action Économique	3 600
- Comité des Fêtes	35 000
- Amicale Sapeurs Pompiers	6 000
- Syndicat d'Initiative	7 000
- Troubadours Mont Royal	2 200
- Coopérative École Maternelle	1 000
- Coopérative École Primaire du Courraou	750
- Coopérative École Primaire Jeanne d'Arc	750
- Croix Rouge Française	750
- U.A.L.P.	1 300
- Association des amis de la lecture	220
- Association de vulgarisation agricole	200
- Anciens Combattants	280
- ARAC	220
- FNACA	220
- Cheveux d'Argent	600
- Amicale des donneurs de sang	220
- B.A.S.	13 000
- Amicale du Personnel	29 700
- Mutilés du Travail	200
- Aiglon Sportif	1 700
- Judo Club	2 000
- Centre initiation sportive	600
- ASSU du C.E.S.	900
- Vélo Club	5 000
- Ball Trap	500
- O.M. XIII	6 000
- U.S.M.	16 000
- St. Hubert Club	2 500
- Boule Sportive	650
- Chiens de défense	550
- Boule Amicale	650

### TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE

M. MACIAS donne le bilan de fonctionnement de la cantine :

Total des dépenses	101 766
recettes	<u>60 709</u>
Déficit	41 057 F.

Ce déficit est accru par rapport à l'année précédente. Nous pouvons nous attendre à une augmentation du prix des repas comme l'an dernier. La Commission a retenu la proposition de fixer le prix des repas à 7,50 F.

M. POUSSON : Ce prix laissera malgré tout un déficit. Ce n'est pas un prix élevé compte tenu de la qualité des repas.

M. MAS : Ce prix élevé pourra gêner certaines familles. Comme il est difficile d'établir des prix différents, je propose que le B.A.S. se penche, si nécessaire, sur les cas difficiles de familles défavorisées.



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. POUSSON : Les crédits du B.A.S. ne sont pas extensibles, mais il examinera les cas douloureux.

M. BONNEFOI : S'il y a des cas cela dépend du B.A.S. Les autres enfants peuvent très bien payer 7,50 F.

Accord du Conseil sur le prix de 7,50 F.

### TARIF ECOLE DE MUSIQUE

M. PUEYO : l'école devient couteuse à cause de la variété d'instruments enseignés qui exigent la présence de professeurs. Le déficit est de 14 940 F. C'est un choix que nous avons fait.

M. BONNEFOI : c'est notre rôle de dépenser de l'argent comme ça.

M. COVA : il y a eu des défections à cause d'un professeur d'instrument. Il faut surveiller cela de près.

M. PUEYO : Nous sommes sensiblement plus cher que l'école de Saint-Gaudens. Il ne semble guère possible de modifier le tarif.

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le tarif des cours de musique.

### SYNDICAT D'ELECTRICITE - TAXE SUR L'ELECTRICITE

M. POUSSON donne lecture de la lettre du Président du Syndicat d'électricité proposant diverses facilités en contre partie d'une augmentation de la taxe d'électricité qui serait portée de 4 à 8 %.

La Commission des Finances est d'avis d'y réfléchir, éventuellement de demander l'audition d'un représentant du Syndicat.

M. BONNEFOI : Ce n'est intéressant que si cela fait économiser de l'argent aux Montréjeulais.

M. POUSSON : Lors d'une séance plénière, nous pourrions auditionner un ingénieur du Syndicat.

Le Conseil Municipal est d'accord sur cette formule.

### PLAN D'EAU - REAMENAGEMENT DE LA CARRIERE - 1<sup>o</sup> TRANCHE - PLAN DE FINANCEMENT

M. le Maire rappelle au Conseil ses décisions relatives au réaménagement de la carrière et à la création d'un plan d'eau.

Le coût de la première tranche de travaux s'élève à 1 462 800 Francs ; le financement pourrait s'en établir comme suit :

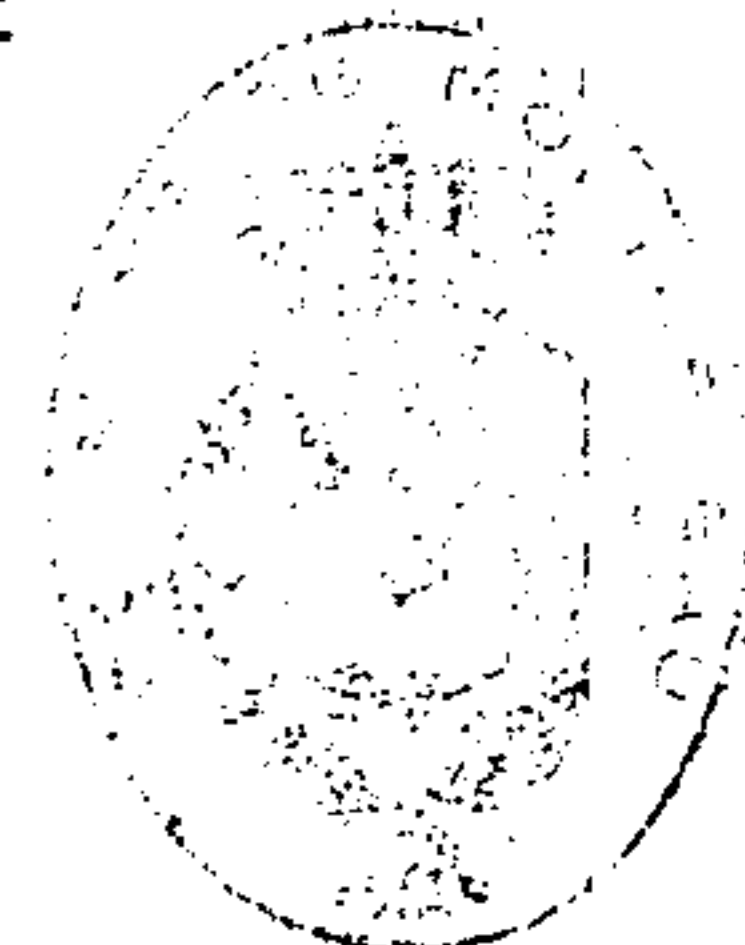
- participation de la taxe parafiscale sur les granulats	755 000 F
- subvention accordée par le Département	146 280 F
- subvention de l'EPR	146 280 F
- part communale	415 240 F
	1 462 800 F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte le plan de financement proposé,
- s'engage à financer la part restant à la charge de la commune, soit 415 240 F sur les crédits inscrits au budget 1980 et à inscrire au budget 1981,
- donne délégation à M. le Maire pour tous actes nécessaires à la réalisation de ses décisions.



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



### ELARGISSEMENT DU C.D. 34 - CESSION DE TERRAIN

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est saisi par la Direction Départementale de l'Équipement Arrondissement GUD à Saint-Gaudens, d'une demande de cession de terrain concernant : 3 220 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle ci-après désignée :

Montréjeau "Lane Frède" section B unique n° 695  
SC = 5 ha 94 a 20 ca en nature de sol.

Où cet exposé, le Conseil délibère et décide :

- autorise Monsieur le Maire à céder ce terrain au département de la Haute-Garonne moyennant le prix du franc symbolique.

### ECHANGE DE CONCESSIONS FAMILLE BERTRAND DASQUE

M. le Maire expose :

"La famille de M. Bertrand DASQUE est titulaire des concessions n° 34 et 35 d'une superficie totale de 8 m<sup>2</sup> au cimetière communal. N'utilisant plus ces terrains elle nous propose de les échanger contre la concession n° 55 bis, d'une superficie de 4 m<sup>2</sup> qui lui permettrait d'agrandir la concession n° 55 dont elle est également titulaire.

La législation ne s'oppose en rien à cette procédure qui, dans le cas présent, préserve parfaitement les intérêts de la commune.

Je vous propose donc d'accepter l'offre de la famille Bertrand DASQUE".

Le Conseil Municipal. Où cet exposé,

- accepte la proposition susdite,
- Décide de céder à la famille Bertrand DASQUE la concession 55 bis en échange des concessions 34 et 35 dont la commune redevient propriétaire.
- Charge M. le Maire de tous actes nécessaires à l'application de cette décision.

M. POUSSON : Au budget supplémentaire, nous serons amenés à inscrire des crédits pour la réalisation de sanitaires dans l'un des abris à l'entrée du cimetière.

M. BORDES demande de multiplier le nombre des arrosoirs à la disposition du public et de prévoir une brouette.

Accord du Conseil Municipal.

### TRAVAUX AVENUE DE L'EGALITE

Monsieur le Maire expose :

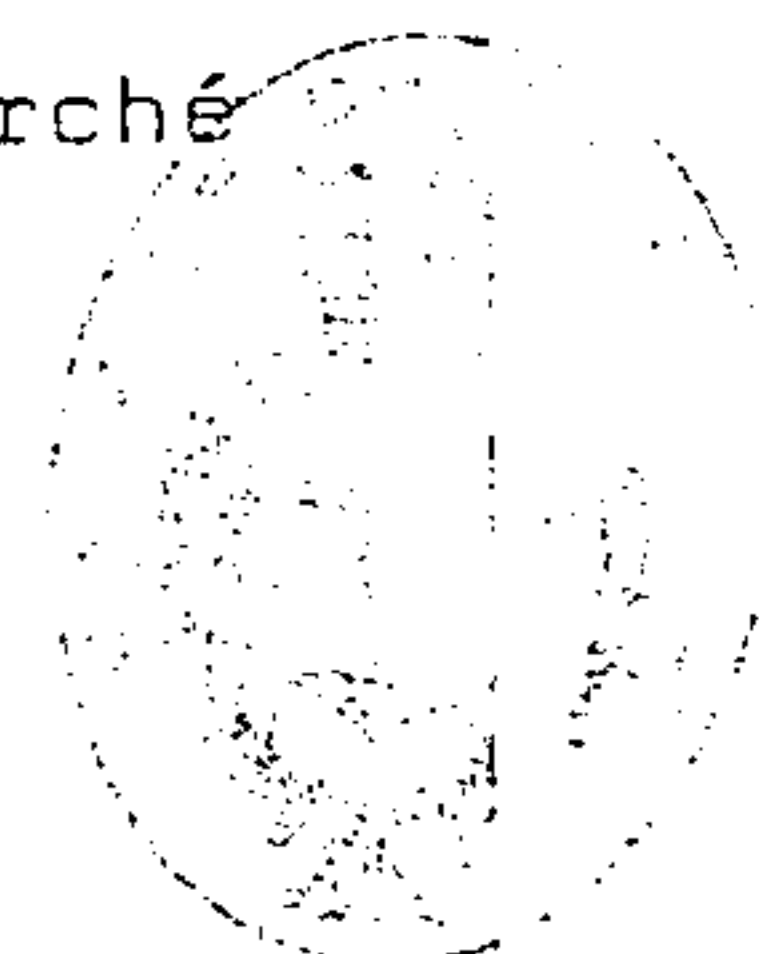
"La réalisation des travaux de la rue de l'Égalité a entraîné un dépassement de dépenses de 21 537,36 F.

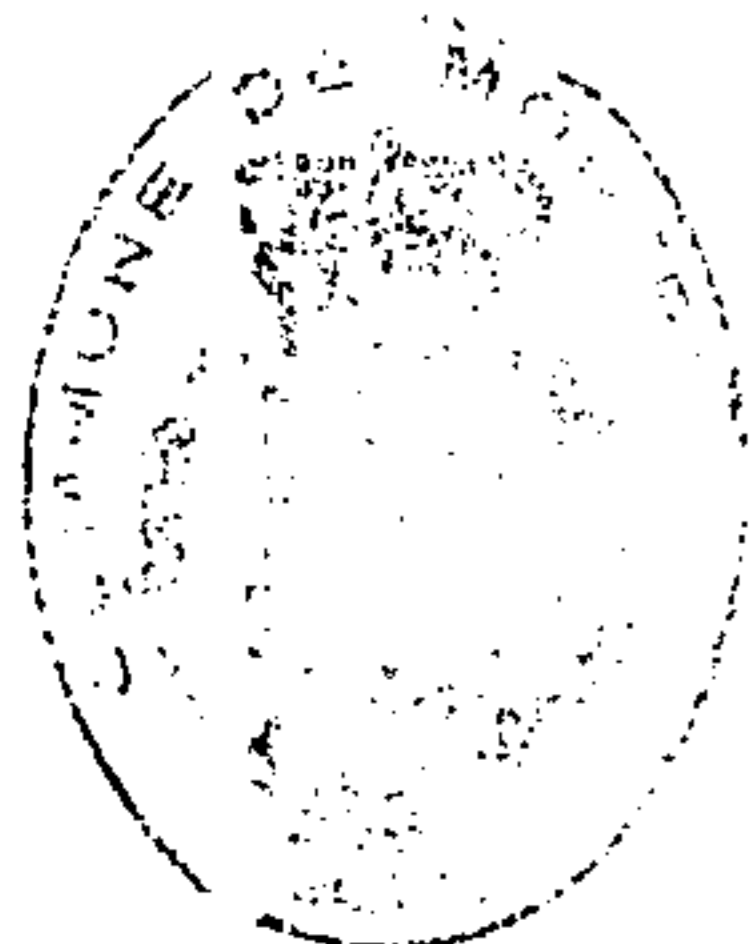
Montant du marché :	90 326,21 F
Montant réel des travaux :	111 863,57 F.

Je vous demande de m'autoriser à poursuivre ces travaux au delà du marché jusqu'à la somme de 111 863,57 F."

Le Conseil Municipal,

Où cet exposé et après en avoir délibéré,





## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- accepte la poursuite des travaux de l'Avenue de l'Égalité, jusqu'à la somme de 111 863,57 F.
- charge M. le Maire de tous actes nécessaires à l'application de cette décision.

### ELARGISSEMENT DE LA RUE ALQUIER - ACQUISITION DE TERRAINS

M. le Maire expose au Conseil Municipal que pour réaliser l'élargissement de la rue Alquier, il est nécessaire d'acquérir les parcelles de terrain suivantes, suivant accord amiable avec les propriétaires.

- Section C n° 656 (partie) pour une contenance de 2 a 44 ca à Monsieur GERS Michel pour un prix forfaitaire de 2 500 Francs.
- Section C n° 659 (partie) pour une contenance de 0 a 17 ca à Madame FERNANDEZ Nieves, à titre gratuit mais moyennant des travaux de terrassement destinés à préserver la continuité d'accès à la propriété restante.

Le Conseil Municipal, Ouï cet exposé,

- Décide de réaliser les acquisitions ci-dessus décrites dans les conditions exposées.
- Charge M. le Maire de tous actes nécessaires à la réalisation de ces acquisitions.

### DENOMINATION DES RUES DU LOTISSEMENT COMMUNAL

Monsieur POUSSON donne lecture de la lettre de Monsieur BELGARRIC riverain de la rue basse du lotissement communal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Donne son accord pour le nom de "Rue du Mont Valier"

### QUESTIONS DIVERSES

M. BORDES : M. CAZALET vous avait demandé de prendre en charge la totalité des frais de raccordement électrique de sa maison, compte tenu de sa maladie.

M. POUSSON : cela risque de créer un précédent.

Accord du Conseil Municipal pour ne pas créer de précédent.

M. BORDES : Je voudrais évoquer aussi l'affaire Marrégot.

M. POUSSON : Nous avons pensé acquérir l'immeuble Marrégot, dans le cadre de l'O.P.A.H., pour créer un foyer restaurant pour personnes âgées, ainsi que quelques appartements pour personnes aux ressources modestes. La localisation nous paraissait intéressante. Par ailleurs, nous pourrions obtenir des subventions intéressantes.

Nous avons également envisagé d'acquérir les immeubles CAZES, Place Lafayette ; les propriétaires seraient d'accord, il conviendrait alors de faire l'estimation par les Domaines.

Que pensez-vous de l'acquisition de la moitié de l'Hôtel du Parc ?

M. BORDES : Que coûtera l'opération, la réalisation sera-t-elle viable avec l'autre propriétaire ?



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. COVA : Je ne suis en effet pas très chaud pour cette réalisation, avec toutes les parties communes. Il faudrait faire une étude préalable.

M. MACIAS : Nous pourrions demander cette étude à l'organisme qui réalisera l'aménagement dans le cadre de l'OPAH.

M. BONNEFOI : Ne peut-on pas, en Commission, sur la base des études faites par JORDA, estimer le coût de cette opération ?

M. POUSSON : La Commission des Travaux fera l'étude de ce dossier et sera convoquée dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt quatre heures.

A collection of handwritten signatures and scribbles, including names like 'Draey', 'Galen', 'Fueles', 'Domp', 'Besse', and 'Wass', along with various illegible scribbles and a large horizontal line at the bottom.